

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-225

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme /

26-2021-12-28-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature de
Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme aux
agents de la DDT (14 pages) Page 3

26-2021-12-28-00004 - Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'exercice de la compétence d'OSD et de pouvoir adjudicateur (4 pages) Page 18

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Cabinet

26-2021-12-21-00021 - Arrêté portant renouvellement de l'homologation du
circuit de moto-cross des Thuillières situé sur la commune de Bathernay (2
pages) Page 23

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2021-12-28-00003

Arrêté portant subdélégation de signature de
Isabelle NUTI, directrice départementale des
territoires de la Drôme aux agents de la DDT

ARRETE
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE
ISABELLE NUTI, DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA DRÔME
AUX AGENTS DE LA DDT DE LA DRÔME

Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 26 juillet 2019 nommant Mme Isabelle NUTI directrice départementale des territoires de la Drôme à compter du 5 août 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 6 mai 2021 nommant Monsieur Christophe DEBLANC, Directeur départemental adjoint des territoires à compter du 10 mai 2021 ;

VU la désignation du Directeur départemental des Territoires en qualité de chef de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant création du secrétariat général commun départemental de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-10-001 du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2021-07-09-00006 du 9 juillet 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2021-07-19-00015 du 19 juillet 2021 donnant délégation de signature à Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme, et notamment son article 6 ;

SUR proposition de Mme la cheffe du pôle affaires juridiques de la DDT de la Drôme ;

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente est donnée aux chefs de service, d'unités territoriales et de pôle dont les noms suivent, à effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé au présent arrêté :

- Manon COURIAS, Chef du Service agriculture (SA) par intérim,
- M. Jean JULIAN, Chef du Service logement ville rénovation urbaine (SLVRU),
- M. Stéphane ROURE, Chef du Service eau forêts espaces naturels (SEFEN),
- Mme Dominique CHATILLON, Cheffe du Service appui transition écologique et mobilités (SATEM),
- M. Stéphane DELAUNAY, Chef du Service aménagement du territoire et risques (SATR),
- Mme Audrey MATHIEU, Cheffe de l'Unité Territoriale Sud (UTS).

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire désigné qui sera prioritairement leur adjoint, puis, un responsable de pôle de ce service selon le tableau ci-après.

SA	
Manon COURIAS, cheffe par intérim	Stéphanie DEVERNAY Serge FILS-AIME Elisabeth MANZON
SATR	
Stéphane DELAUNAY	Tanguy QUEINEC, adjoint Philippe DAYET Elisabeth PILLAT Francis ROBERT
SATEM	
Dominique CHATILLON	XX(vacant), adjoint Anne DUCHATEAU, cheffe PER par intérim Céline BOUR Neil GUION
SEFEN	
Stéphane ROURE	Emmanuel PRINCIC, adjoint Olivier CARSANA Stéphanie RETOURNAY Frédéric SARRET
SLVRU	
Jean JULIAN	Claudie PAJOVIC, adjointe Bertrand BOUTELLES Armand NOUVELOT Nathalie QUIOT
UTS	
Audrey MATHIEU	

Article 2 : Délégation permanente est également donnée aux agents dont les noms suivent, à l'effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé au présent arrêté :

- Mme Stéphanie DEVERNAY, responsable du Pôle aides directes,
- M. Serge FILS AIME, responsable du Pôle projet des exploitations,
- Mme Elisabeth MANZON, responsable du Pôle conjonctures, structures et missions transversales,
- Mme Claudie PAJOVIC, responsable du Pôle politique de la ville et rénovation urbaine,
- Mme Nathalie QUIOT, responsable du Pôle amélioration du parc privé,
- M. Bertrand BOUTELLES, responsable du Pôle qualité de la construction,
- M. Armand NOUVELOT, responsable du Pôle du logement et du parc public,
- M. Emmanuel PRINCIC, responsable du Pôle espaces naturels,
- M. Frédéric SARRET, responsable du Pôle forêt,
- M. Olivier CARSANA, responsable du Pôle eau,
- Mme Stéphanie RETOURNAY, responsable du Pôle politiques territoriales et démarches transversales,
- XX (vacant), responsable du Pôle transition écologique, air, mobilités,
- Mme Anne DUCHATEAU, responsable du Pôle éducation routière par intérim,
- Mme Céline BOUR, responsable du Pôle affaires juridiques,
- M. Neil GUION, responsable du pôle systèmes d'information géographique
- M. Tanguy QUEINEC, responsable du Pôle application du droit des sols
- M. Francis ROBERT, responsable de l'Atelier A du Pôle Aménagement,
- Mme Elisabeth PILLAT, responsable de l'Atelier B du Pôle Aménagement,
- M. Philippe DAYET, responsable du Pôle risques,
- Mme Audrey MATHIEU, responsable de l'unité territoriale SUD.

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations de signature qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire désigné, conformément au tableau ci-après :

SA	
Stéphanie DEVERNAY	
Serge FILS-AIME	
Elisabeth MANZON	
SATR	
Tanguy QUEINEC	
Elisabeth PILLAT	Laurence BOF
Francis ROBERT	
Philippe DAYET	André CHEVASSUS-ROSSET Jérôme SIGAUD
SATEM	
Adjoint (vacant)	
Anne DUCHATEAU	
Céline BOUR	Jonathan KESSLER
Neil GUION	
SEFEN	
Emmanuel PRINCIC	Patrice BERINGER
Olivier CARSANA	
Stéphane RETOURNAY	
Frédéric SARRET	

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

SLVRU	
Claudie PAJOVIC	
Bertrand BOUTEILLES	
Armand NOUVELOT	Laurent GALLES, adjoint
Nathalie QUIOT	
Unité Territoriale SUD	
Audrey MATHIEU	

Article 3 : Le présent arrêté, qui sera publié au RAA, abroge l'arrêté n°26-2021-10-29-00004 du 29 octobre 2021.

Fait à Valence, le 28/12/2021

Pour la Préfète, et par délégation,

La directrice départementale des territoires,

signé

Isabelle NUTI

Annexe à l'arrêté portant subdélégation de signature à la DDT de la Drôme

Pour connaître leurs délégations de signature en cas d'absence ou d'empêchement, les signataires doivent se reporter aux articles portant le nom de la personne dont ils assurent les fonctions.

	ACTES ET MATIERES	Délégués au titre des articles
1	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
1.1	Gestion des personnels	
	L'octroi des congés annuels, des récupérations des jours de repos au titre de l'aménagement ou de la réduction du temps de travail des agents placés sous leur autorité	Chefs de services Chefs de pôle ou d'unités territoriales
1.2	Responsabilité	
	Mise en jeu de la responsabilité de l'État – Frais judiciaires et réparations civiles	Céline BOUR
	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation	
1.3	Gestion du domaine privé de l'État affecté au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et au Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt	
	Procès verbaux de remise au Service des Domaines, visa de documents cadastraux, baux de locations	Stéphane ROURE
2	DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	
	Voies navigables, gestion et conservation du domaine public fluvial	
	Police des cours d'eau : - avis conforme relatif au libre écoulement des eaux et la conservation des champs d'inondation - avis au titre de la défense contre les inondations	Philippe DAYET
3	HABITAT ET CONSTRUCTION	Jean JULIAN
3.1	Parc Public - HLM	
	Subvention et prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés : - décisions d'attribution des subventions et d'agréments Etat (PLUS-PLAI-PLS-PSLA) - autorisation de transfert de prêts - dérogation à la quotité maximale du prêt - dérogation au montant minimum des travaux exigés pour accorder un prêt - prorogation du délai d'achèvement des travaux ayant fait l'objet d'une décision d'octroi de prêt et de subvention - autorisation dérogatoire de démarrage des travaux avant octroi de subvention ou d'agrément, - clôture financière des subventions	Armand NOUVELOT
	Prêts aidés par l'État pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements en accession à la propriété	
	Autorisations accordées aux sociétés d'habitation à loyer modéré de faire appel aux concours	
	Enquête et actes relatifs au supplément de loyer de solidarité	

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

3.2	Accueil et habitat des « gens du voyage »	
	Décisions de liquidation et mandatement des subventions pour la réalisation d'aires d'accueil, aires de grand passage et terrains familiaux pour les gens du voyage	Nathalie QUIOT
	Délivrance de l'agrément accordant des emplacements provisoires qui répondent aux conditions fixées aux articles 2 et 3 du décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage	
3.3	Conventionnement Parc public	
	Exécution des formalités de publication aux hypothèques et d'information des organismes payeurs de l'aide personnalisée au logement (conventionnement)	Armand NOUVELOT
	Actes relatifs aux demandes d'intention de démolir des logements conventionnés	
3.4	Programme Local Habitat (PLH)	
	Consultation des services de l'État et autres intervenants afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toutes informations utiles sur le territoire concerné par un PLH	Armand NOUVELOT
	Toutes procédures relatives à l'élaboration des PLH, exceptés le porter à connaissance et l'avis de l'État	
3.5	Logement indigne	
	Décisions d'octroi de subventions pour travaux de sortie d'insalubrité des logements	Nathalie QUIOT
	Actes relatifs à l'organisation des séances du pôle départemental contre l'habitat indigne	
3.6	Rénovation urbaine	
	Décision confirmant l'application de la TVA réduite pour les opérations de construction de logements situées dans les périmètres « politique de la ville »	Claudie PAJOVIC
	Avenants relatifs aux conventions de la gestion urbaine de proximité (GUP)	
	Actes encadrés par la délégation de signature propre à l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine)	
3.7	Amélioration de l'habitat privé	
	Actes encadrés par la délégation de signature propre à l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat)	Nathalie QUIOT Armand NOUVELOT
	Conventionnement Parc Privé	
4	AMÉNAGEMENT URBAIN ET URBANISME	Stéphane DELAUNAY
4.1	Aménagement foncier et urbanisme	
	a) Servitudes	Elisabeth PILLAT Francis ROBERT
	Actes et procédures relatifs à la création de servitudes et à l'élaboration et la modification d'un plan de servitudes	
	Tout avis et information sur les servitudes donnés sur les territoires des communes non couvertes par un document de planification dans le cadre du porter à connaissance	
	b) Élaboration des documents d'urbanisme	
	Consultation des services de l'État et autres intervenants afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toute information utile sur le territoire concerné par un PLU ou par un SCOT	

	Toutes procédures relatives à l'élaboration des PLU et des SCOT, exceptés : - la désignation des services de l'État associés à leur élaboration - le porter à connaissance - l'association des services de l'État - la note d'enjeux de l'État - lettre de synthèse des observations des services de l'État sur le projet arrêté - observations portant sur le contrôle de légalité	
	Les procédures concernant la création des cartes communales, non compris l'approbation par l'État, exceptés le porter à connaissance et la note d'enjeux	Elisabeth PILLAT Francis ROBERT
	c) Zones d'aménagement différé	
	Toutes procédures préalables à la création d'un périmètre de Zones d'Aménagement Différé (ZAD) non compris l'arrêté d'institution	
	Notification aux propriétaires ayant souscrit une déclaration d'intention d'aliéner ou une demande d'acquisition du bien par le titulaire du droit de préemption, de la décision de renonciation par l'État à l'exercice du droit de substitution	Elisabeth PILLAT Francis ROBERT
	Droit de préemption :	
	Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption	Elisabeth PILLAT Francis ROBERT
	Droit de préemption urbain : Décision de non préemption lorsque le droit de préemption de la commune a été transféré à l'État. R123-22 du Code de l'urbanisme - Art L210-1 du code de l'urbanisme et L302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation	Jean JULIAN
4.2	Application du droit des sols	
	Actes relatifs à l'ensemble des permis, aux déclarations préalables et certificats d'urbanisme délivrés par le maire ou le préfet au nom de l'État : : <ul style="list-style-type: none"> • Demande de pièces manquantes • Modifications du délai de droit commun • Prolongations exceptionnelles du délai d'instruction 	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Décisions individuelles pour les transformateurs électriques relevant d'une déclaration préalable, lorsque l'énergie n'est pas destinée principalement à une utilisation directe par le demandeur.	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Formulation de l'avis conforme du représentant de l'État sur les demandes de permis ou les déclarations préalables lorsque le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est compétent : <ul style="list-style-type: none"> • en cas d'annulation par voie juridictionnelle ou d'abrogation d'une carte communale, d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ou de constatation de leur illégalité par une juridiction administrative ou l'autorité compétente ou lorsque cette décision n'a pas pour effet de remettre en vigueur un document d'urbanisme antérieur, • sur une partie du territoire communal non couverte par une carte communale, un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu • dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées lorsque ce périmètre a été institué à l'initiative d'une personne autre que la commune 	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
4.3	Fiscalité de l'aménagement	

	Actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Titres exécutoires des taxes d'urbanisme	Tanguy QUEINEC
4.4	Accessibilité	
	Autorisations de travaux et agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap)	
	Arrêté de dérogation des aménagements destinés à rendre accessible aux personnes handicapées les installations ouvertes au public et la voirie	
	Arrêté de dérogation en ce qui concerne les établissements recevant du public	
	Arrêté de dérogation aux mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les habitations collectives	
	Actes relatifs à la présidence de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées	
	Pièces administratives de la commission d'arrondissement de Valence (convocation, procès-verbaux...)	Rémy VAN SANTVLIET
4.5	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	
	Accusés de réception des dossiers	
	Décisions de convocation des membres	
5	RISQUES	
5.1	Risques naturels et technologiques	Stéphane DELAUNAY
	<ul style="list-style-type: none"> • AZI et information prévention • avis sur les autorisations d'urbanisme et documents d'urbanisme 	
	Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs : <ul style="list-style-type: none"> • arrêtés préfectoraux spécifiques à chaque commune concernée et leurs annexes, dressant la liste des risques et des documents à prendre en compte, et leur mise à jour • tous documents afférents à cette obligation 	Philippe DAYET
	Formulation de l'avis du Préfet dans les plans de surfaces submersibles valant plan de prévention des risques naturels prévisibles	
5.2	Éclairages nocturnes	Dominique CHATILLON
	Actes relatifs aux horaires d'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels	
	Actes relatifs à la définition d'événements exceptionnels à caractère local	
5.3	Publicité	Dominique CHATILLON
	Actes et procédures relatifs à la gestion de la publicité, à l'exception des arrêtés de mise en demeure	XX (vacant)
	Pré-contentieux pénal : Avis et décisions prévues dans la convention entre le	XX (vacant)

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

	DDT et le Procureur de la république dans le domaine de la publicité à l'exclusion des avis conduisant à la procédure contentieuse	
6	Routes et transports	Dominique CHATILLON
6.1	Circulation	
	Circulation des petits trains routiers : - autorisations de circulation à des fins touristiques ou de loisirs des petits trains routier	
6.2	Plan de déplacements urbains	
	Consultation des services de l'État et autres intervenants afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toute information utile sur le territoire concerné par un PDU	
	Toutes procédures relatives à l'élaboration des PDU, exceptées : <ul style="list-style-type: none"> • la désignation des services de l'État associés à leur élaboration • le porter à connaissance • l'association des services de l'État • lettre de synthèse des observations des services de l'État sur le projet arrêté • observations portant sur le contrôle de légalité 	XX (vacant)
6.3	Aéronautique	
	- Autorisations administratives relatives à l'usage des sols, et certaines activités réglementées	XX (vacant)
6.4	Remontées mécaniques	
	- Formulation des avis et accords - Règlement de police et d'exploitation des remontées mécaniques-	
7	SÉCURITÉ CIVILE - DÉFENSE	Dominique CHATILLON
7.1	Organisation des transports routiers en temps de guerre	
	Actes accomplis en exécution du rôle du service défini par les textes légaux et réglementaires	
7.2	Organisation des entreprises de travaux publics et de bâtiment pour la défense	
	Signature de toutes décisions de recensement, de modification et de radiation des entreprises de travaux publics et de bâtiments soumises aux obligations de défense dont la liste est agréée par le Premier Ministre	
	Actes accomplis en qualité de représentant du commissariat et dans l'exercice des attributions définies par le décret n° 65-1104 du 15 décembre 1965.	
8	ÉDUCATION ROUTIÈRE	Dominique CHATILLON
8.1	Établissements d'enseignement de la conduite automobile	
	Tous actes administratifs relatifs à la gestion des places d'examen pour les établissements d'enseignement de la conduite automobile	Anne DUCHATEAU, par intérim
	Tous actes relatifs au financement des examens	

	Conventions conclues entre l'État et les établissements d'enseignement de la conduite relative au prêt aidé par l'État pour le financement d'une formation à la conduite de véhicule de catégorie A ou B et à la sécurité routière dans le cadre de l'opération dénommée « permis à 1 euro par jour »	
	Enregistrement des déclarations d'ouverture de centres d'examen théorique général par un opérateur agréé	
8.2	Enseignants de la conduite automobile	
	Délivrance des cartes professionnelles d'autorisation d'enseigner la conduite automobile, des sanctions et des retraits d'autorisation	Anne DUCHATEAU, par intérim
9	ECONOMIE AGRICOLE	Manon COURIAS, par intérim
9.1	Commission départementale d'orientation agricole	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux avis de la Commission Départementale d'Orientation Agricole	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs à l'installation des jeunes agriculteurs aides PIDIL , prêts bonifiés et stages à l'installation.	Stéphanie DEVERNAY Serge FILS-AIME Elisabeth MANZON
	Décisions d'attribution d'une aide à la réinsertion professionnelle et au redressement des exploitations	
9.2	Mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC)	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux aides de la PAC	Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY Serge FILS-AIME
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux outils pour la mise en œuvre des aides PAC	
9.3	Calamités agricoles	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux dispositifs des calamités agricoles et aux aides conjoncturelles	Elisabeth MANZON
9.4	Baux ruraux	
	Arrêtés relatifs à l'indice du fermage et à la fixation annuelle des prix des denrées servant de base au calcul des fermages	Elisabeth MANZON
	Tous les actes, décisions et documents relatifs à la Commission Départementale des Baux Ruraux	
9.5	Politique des structures de production	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux GAEC	Elisabeth MANZON
	Décisions relatives aux conventions de pâturage	
	Arrêté portant agrément et retrait d'agrément des groupements pastoraux	Serge FILS-AIME Stéphanie DEVRENAY
9.6	Divers	
	Arrêtés relatifs à la publication des bans de vendange, de la récolte d'olives et de secouage de noix	Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY Serge FILS-AIME
	Arrêtés et dérogations relatifs aux zones protégées de semences de tournesol et de maïs	
9.7	Plan de relance	

	Accusés de réception	Serge FILS-AIME Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY
	Notification de labellisation des structures accompagnatrices	Serge FILS-AIME Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY
10	MILIEUX ET ESPACES NATURELS	Stéphane ROURE
	Pré-contentieux pénal : - Avis et décisions prévues dans la convention entre la DDT et le Procureur de la république dans les domaines de l'eau, de la pêche, de la nature à l'exclusion des avis conduisant à la procédure contentieuse	
10.1	Eau	
	Actes relatifs à la mise en œuvre de la procédure de déclaration (récépissé de déclaration, notification d'opposition tacite, notification de commencement des travaux ou aménagement, demandes de compléments, arrêtés de prescriptions techniques spécifiques	Olivier CARSANA Stéphanie RETOURNAY
	Suites données aux contrôles : courrier de transmission de mise en demeure, avis de conformité ou non conformité.	
	Agréments des vidangeurs définis au titre de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 3 décembre 2010	Olivier CARSANA
10.2	Pêche	
	Arrêté autorisant l'introduction dans les eaux libres, des poissons appartenant à une espèce qui ne figure pas sur une liste préétablie à des fins scientifiques ou non.	Emmanuel PRINCIC
	Arrêté autorisant la capture, le transport ou la vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	
	Arrêté portant agrément des établissements de pisciculture ou d'aquaculture dont les produits sont utilisés en tout ou partie au repeuplement ou à l'alevinage des eaux mentionnées au titre III du code de l'environnement.	Olivier CARSANA
	Arrêté portant attribution du droit de pêche à une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique ou à la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique dans le cadre des travaux d'entretien des berges.	Emmanuel PRINCIC
	Arrêté portant agrément des associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	Emmanuel PRINCIC
	Arrêté portant agrément des présidents et trésoriers des associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) et de l'association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce (si le siège social de l'association est situé dans le département)	
	Arrêté approuvant les statuts types de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)	
	Conditions d'exercice du droit de pêche :	

	Décisions relatives au renouvellement de locations du droit de pêche de l'État.	
	Arrêté portant attribution du droit de pêche à une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique ou à la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique dans le cadre des travaux d'entretien des berges réalisés par une collectivité.	Emmanuel PRINCIC
	Arrêté autorisant l'évacuation et le transport dans un autre cours d'eau ou plan d'eau des poissons retenus ou mis en danger par l'abaissement artificiel du niveau des eaux.	
	Arrêté portant autorisation de pêche à la carpe de nuit.	
	Arrêté portant organisation de concours de pêche dans les cours d'eau de la 1re catégorie.	
	Arrêté portant création d'une réserve temporaire de pêche.	
10.3	Forêt	
	Avis à la DRAAF sur les aménagements forestiers des collectivités ou personnes morales soumis au régime forestier (L212-2 du Code Forestier)	Frédéric SARRET
	Autorisation administrative de coupe de bois dans les bois des particuliers (L124-5 du Code Forestier)	
	Pour les demandes portant sur une superficie inférieure à 4 ha, actes relevant des procédures d'autorisations et refus de défrichement dans les bois des particuliers et des collectivités locales	
	Actes d'instruction relatifs à la mise en défense de pâturages des terrains de montagne (L142-1 du Code Forestier).	
	Arrêté de soumission ou de distraction au régime forestier des terrains forestiers de collectivités et personnes morales mentionnées à l'article L211-1 du Code Forestier d'une surface inférieure à 10 ha.	Frédéric SARRET
	Autorisation de coupe en cas de régime spécial d'autorisation administrative (propriété soumise à plan simple de gestion) (L312-9 du Code Forestier)	
	Autorisations de cantonnement du droit d'usage au bois L241-5 du Code Forestier	
	Validation de l'instruction des dossiers dans le cadre du PDRH et du PDR Rhône-Alpes et décisions d'attribution, de rectification, de pénalités ou de rejets de subventions prévues pour l'ensemble des dispositifs relevant du PDRH et du PDR Rhône-Alpes	
10.4	Chasse	Emmanuel PRINCIC
	Arrêtés ordonnant les battues et destructions individuelles des animaux nuisibles	Emmanuel PRINCIC
	Autorisations de destruction à tir des espèces nuisibles	
	Arrêté fixant les modalités de destruction à tir	
	Délivrance des agréments de piégeage	
	Autorisations d'ouverture des établissements se livrant à l'élevage, la vente ou le transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée	
	Autorisation de capture de gibier dans les réserves communales de chasse	
	Délivrance des certificats de capacité aux éleveurs de gibier	
	Autorisations de comptages nocturnes à l'aide de sources lumineuses	
	Arrêté fixant les baux de chasse sur le domaine public fluvial	
	Arrêté fixant les plans de chasse individuels	
	Attestation de meutes de chiens de chasse	

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

	Institution et mise fin de réserve de chasse et de faune sauvage	
	Interdiction de la commercialisation du lièvre, de la perdrix et du faisan le 1 ^{er} mois de l'ouverture générale de la chasse dans le département	
	Autorisation d'importation, de colportage, de mise en vente ou d'achat de spécimens des espèces d'oiseaux dont la chasse est autorisée (arrêté du 20 décembre 1983)	
	Autorisation exceptionnelle de capture définitive de gibier vivant à des fins scientifiques ou de repeuplement	
	Autorisation pour l'introduction dans le milieu naturel, de grand gibier ou de lapins, et pour le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants appartenant à des espèces dont la chasse est autorisée	
	Autorisation de destruction des animaux pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne dans les lieux où celle-ci est menacée	
	Autorisation individuelle de tir en vertu de dates spécifiques d'ouverture de la chasse	
	Autorisation d'entraînement, concours et épreuves de chiens de chasse	
	Actions relevant de l'exercice de la tutelle des ACCA et AICA	
	Création, modification et suspension des réserves de chasse des ACCA	
	Décisions portant retrait de terrains du territoire des ACCA	
	Présidence de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage et de sa formation spécialisée en matière de dégâts de gibier	
	Présidence de la Commission Départementale de la Chasse au gibier d'eau sur le Domaine Public Fluvial	
10.5	Nature	
	Autorisations dérogatoires de cueillette du houx	
	Avis sur les évaluations d'incidence Natura 2000	
	Autorisation de capture ou de cueillette, de prélèvement, relâchers ou replantation d'espèces protégées à des fins scientifiques	Emmanuel PRINCIC
	Validation des certificats d'indemnisations des dégâts de grands prédateurs aux troupeaux	
11	Aménagement foncier, rural et hydraulique	
	Avis motivés à transmettre au Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt sur les demandes d'agrément d'experts agricoles, fonciers et forestiers	Manon COURIAS
	Décisions d'opposition ou de non opposition au boisement dans les zones réglementées	Stéphane ROURE
	Arrêté fixant les prescriptions que devront respecter les commissions dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux connexes	
	Arrêté autorisant les travaux connexes et le nouveau parcellaire	
	Instruction des documents administratifs relatifs au fonctionnement des Associations Syndicales autorisées (ASA) de propriétaires prévues par l'ordonnance du 1 ^{er} juillet 2004 et Associations Foncières de Propriétaires à l'exclusion de : <ul style="list-style-type: none"> • l'arrêté préfectoral ouvrant la procédure de constitution de l'association syndicale et l'arrêté préfectoral portant autorisation • les actes de mandatement d'office • les procédures d'enquête d'utilité publique, d'enquête parcellaire et, le cas échéant, dans le cadre d'enquêtes groupées, de l'enquête 	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

	<p>hydraulique et les décisions en découlant : déclaration d'utilité publique et cessibilité</p> <ul style="list-style-type: none">• les actes de procédure liés à l'expropriation pour cause d'utilité publique• la dissolution de l'ASA décidée par l'assemblée générale (accusé de réception de la délibération) ou prononcée par le préfet (arrêté préfectoral)• l'arrêté préfectoral de retrait d'autorisation de l'ASA• Actes relatifs au contrôle de légalité concernant le fonctionnement des ASA à l'exception du contrôle de légalité des marchés publics	
--	--	--

Fait à Valence, le 28/12/2021

Pour la Préfète, et par délégation,

La directrice départementale des territoires,

signé

Isabelle NUTI

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2021-12-28-00004

Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'exercice de la compétence d'OSD et de
pouvoir adjudicateur

ARRETE
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE ET POUVOIR ADJUDICATEUR

Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU** l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 26 juillet 2019 nommant Mme Isabelle NUTI directrice départementale des territoires de la Drôme à compter du 5 août 2019 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 mai 2021 nommant Monsieur Christophe DEBLANC, Directeur départemental adjoint des territoires à compter du 10 mai 2021 ;
- VU** la désignation du directeur départemental des Territoires en qualité de chef de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant création du secrétariat général commun départemental de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-10-001 du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°26-2021-07-09-00006 du 9 juillet 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2021-07-19-00016 du 19 juillet 2021 donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur à Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme et notamment son article 5 ;

VU le projet de loi de finances 2021 ;

SUR proposition de Mme la cheffe du pôle affaires juridiques de la DDT de la Drôme ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation permanente est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les BOP ci-après :

BOP		Chef de service (ou adjoint)	Chef de pôle (ou adjoint)	Nature et montant HT maximum par acte
113 - Paysage, Eau et Biodiversité				
	113-01 : Sites,paysages, publicité			
		Dominique CHATILLON XX (vacant)		20 000,00 €
	113-02 : Logistique, formation et contentieux 113-07 : Gestion des milieux et biodiversité			
		Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
135 - Urbanisme, Territoires, et Amélioration Habitat				
	135-01 : Construction locative et amélioration du parc			
		Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
			Armand NOUVELOT Laurent GALLES (adjoint)	20 000,00 €
	135-02 : Soutien à l'accèsion à la propriété 135-03 : Lutte contre le plomb 135-04-01 : Qualité de la construction 135-04-09 : Fond sécheresse 135-04-06 : Observatoire loyers 135-05-03:formation apprentis 135-05-06 : études logement			
		Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
	135-04-05 : Contentieux de l'urbanisme			
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00 €
	135-05 : Soutien et 135-07 : Urbanisme et aménagement			
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	Dominique GUTIEZ	20 000,00 €
149 – Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières				
	149-21 : Adaptation des filières à l'évolution des marchés			

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

149-22 : Gestion des crises et des aléas de la production agricole			
149-23 : Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles			
149-24 : Gestion équilibrée et durable du territoire			
149-27 : Moyens de mise en œuvre des politiques et gestion des interventions			
	Manon COURIAS, cheffe par intérim		20 000,00 €
		Stéphanie DEVERNAY Serge FILS-AIME Elisabeth MANZON	20 000,00 €
149-26 : Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois			
	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
		Frédéric SARRET	20 000,00 €
181 – Prévention des risques			
181-01 : Prévention des risques technologiques et des pollutions			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00€
		Philippe DAYET	20 000,00 €
181-01-01- Amélioration de la qualité de l'environnement sonore			
	Dominique CHATILLON XX (vacant)		20 000,00 €
181-10 : Prévention des risques naturels et hydrauliques			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00 €
		Philippe DAYET	20 000,00 €
181-14 : Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier)			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000, 00 €
		Philippe DAYET	20 000,00 €
203 – Infrastructures et service des transports			
203-13 – Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres			
	Dominique CHATILLON XX (vacant)		20 000,00 €
207 – Sécurité et éducation routière			
207-03 : Education routière			
	Dominique CHATILLON XX (vacant)		20 000,00 €
		Anne DUCHATEAU, cheffe PER par intérim	20 000,00 €

La liste des agents habilités à utiliser les nouveaux outils dématérialisés : valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater le service fait, dans le cadre de Chorus formulaire et/ou sur formulaire papier, est précisé sur une note interne.

Article 2 : Le présent arrêté, qui sera publié au RAA, abroge l'arrêté n° 26-2021-010-29-00005 du 29 octobre 2021.

Fait à Valence, le 28/12/2021

Pour la Préfète, et par délégation,
La directrice départementale des territoires,

signé

Isabelle NUTI

4, place Laennec
26015 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-12-21-00021

Arrêté portant renouvellement de
l'homologation du circuit de moto-cross des
Thuillières situé sur la commune de Bathernay

ARRÊTÉ N° 26-2021-12- en date du 21 décembre 2021
portant renouvellement de l'homologation du circuit de moto-cross
des « Thuillières » situé sur la commune de Bathernay

La Préfète de la Drôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment ses articles L. 131-14 et suivants et R. 331-35 à R. 331-44 et A. 331-21 ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant madame Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU le décret du 17 août 2021 nommant madame GRAIL-DUMAS, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la Drôme, à compter du 30 août 2021 ;

VU l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013057-0026 du 26 février 2013 réglementant l'emploi du feu et le débroussaillage dans le cadre de la prévention des incendies de forêt ;

VU l'arrêté préfectoral n°26 2021-12-06-00005 en date du 6 décembre 2021, portant délégation de signature à Madame Delphine GRAIL-DUMAS, Sous-Préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Drôme ;

VU l'attestation de mise en conformité du site de pratique délivrée le 17 juillet 2020 par la Fédération Française de motocyclisme ;

VU la demande présentée le 19 novembre 2021 par Monsieur Jean-Rémi DO, président du « Moto Club de l'Herbasse » en vue d'obtenir le renouvellement de l'homologation du circuit de moto-cross dénommé « circuit des Thuillières » sur la commune de Bathernay (26260) ;

VU l'attestation de monsieur Didier Philippe du 04 janvier 2021, propriétaire de la parcelle où est sis le circuit et autorisant l'organisation d'essais et d'entraînements sur son terrain ;

VU les avis du maire de Bathernay, du colonel, commandant le groupement de gendarmerie, de la déléguée départementale de l'agence régionale de santé et du directeur des services d'incendie et de secours ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de sécurité routière (section manifestations sportives) réunie à la préfecture de la Drôme le 9 décembre 2021 qui a eu lieu à l'issue de la visite du circuit le 8 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que les conditions sont réunies pour le renouvellement de l'homologation du site ;

SUR proposition de la directrice de cabinet de la préfète de la Drôme ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le circuit de moto-cross dénommé « circuit des Thuillières », situé chemin du Vallet, 26260 Bathernay et exploité par Monsieur Jean-Rémi DO, président du « Moto Club de l'Herbasse », est homologué pour une nouvelle période de quatre ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2

La présente homologation est délivrée pour la pratique exclusive d'entraînements et d'essais de moto-cross, conformément au plan et à la définition du circuit fournis au dossier, dans le strict respect des textes susvisés et du Règlement technique et de sécurité de la Fédération française de moto (FFM).

Le nombre de motos pouvant être présentes sur le terrain en simultané est limité à 30.

Article 3

Le circuit peut être utilisé les premiers et troisièmes week-ends de chaque mois (samedi et dimanche) de 14 h 00 à 17 h 30, à l'exception des week-ends comprenant un jour férié ou précédés ou suivis par un jour férié.

Le circuit sera fermé pendant les mois de juillet et août.

Article 4

L'exploitant précise, par un règlement intérieur transmis annuellement au préfet, les conditions générales d'utilisation du circuit.

Le propriétaire du circuit et son exploitant sont tenus de maintenir en état la piste, ses dégagements et tous les dispositifs de protection des pratiquants.

Article 5

Le responsable du site doit disposer sur le circuit d'un téléphone pour donner l'alerte. Si un doute subsiste sur la fiabilité du réseau GSM, il convient de privilégier un téléphone fixe. Le numéro de ce téléphone fixe devra être connu du service opération du SDIS de la Drôme.

Le responsable du site devra mettre à jour le plan de sécurité permettant de repérer les voies d'accès aux moyens de secours. Ces accès devront être dégagés en tout point du circuit et en toutes circonstances. L'organisateur devra transmettre au SDIS de la Drôme un plan précis permettant d'identifier les zones des stationnement.

Article 6

Le circuit étant destiné exclusivement à l'entraînement, aucune compétition ou évènement avec du public n'est autorisé.

L'exploitant ou le responsable de sécurité désigné par celui-ci devra en cas d'accident :

- veiller à la transmission de l'alerte aux secours publics en cas de besoin ;
- gérer les secours sur le site jusqu'à l'arrivée des secours publics ;
- accueillir et guider les secours publics ;
- rendre compte de la situation aux secours publics et des actions conduites avant leur arrivée.

Article 7

En période de feux de forêt et afin de limiter la propagation éventuelle d'un incendie à la végétation environnante, l'organisateur devra respecter l'arrêté préfectoral n°2013057-0026 du 26 février 2013 susvisé.

Article 8

Doivent être affichés à l'entrée du circuit le règlement intérieur du circuit ainsi que les numéros d'urgence des secours, l'attestation d'assurance et le présent arrêté préfectoral.

Article 9

La présente homologation est délivrée à titre précaire et révocable. Elle peut être suspendue ou rapportée à tout moment si l'usage qui est fait du circuit n'est plus compatibles avec les exigences de la sécurité ou de la tranquillité publiques ou si le bénéficiaire ne respecte pas ou ne fait pas respecter les conditions auxquelles l'octroi cette homologation a été subordonnée.

Article 10

L'arrêté préfectoral n° 2016168-0010 en date du 16 juin 2016 portant renouvellement de l'homologation du circuit de Moto-Cross situé au lieu dit « circuit des Thuillières » sur le territoire de la commune de Bathernay est abrogé.

Article 11

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (adresse : 2, place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 12

La directrice de Cabinet de la préfète de la Drôme, la présidente du Conseil départemental de la Drôme, le maire de Bathernay, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Drôme, la déléguée départementale de l'agence régionale de la santé de la Drôme, le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et dont une copie sera adressée à l'organisateur.

Pour la préfète et par délégation

ORIGINAL SIGNÉ

Jean DE BARJAC,
directeur des sécurités